

BOUÉE

INFOS

Bulletin municipal bimestriel

Novembre 2017

N°210



Route de la Boutonnais

Les travaux enfin terminés !

Sommaire

Infos municipales	2
Infos pratiques	3
Culture	5
Scolarité	6
Environnement.....	8
Agenda	8



Les travaux étaient programmés depuis 2015 et la réhabilitation est en cours de réalisation. La Chaussée n'en sera que plus praticable.

Infos municipales

Cérémonie du 11 novembre 1918

Rassemblement le 12 novembre 2017 en l'honneur de la commémoration du 11 novembre 1918.

Programme :

- 10h15 départ de l'église pour le monument aux morts
- Pot de l'amitié offert par la municipalité

Vœux du maire

Le Maire entouré de ses élus municipaux, vous présentera ses vœux le **13 janvier 2018** à 11h à la salle des fêtes.

Concours Photos « Lire à Bouée »

Un concours photo est organisé par la municipalité du **1^{er} octobre 2017 au 1^{er} mars 2018**.

Ce concours est ouvert à tous les photographes amateurs, habitant Bouée ou l'une des communes d'Estuaire et Sillon.

Le thème proposé est « La lecture mise en scène à Bouée ».

Trois catégories sont créées : enfants (5 à 10 ans), jeunes (11 à 16 ans), adultes (17 à...).

Vous pouvez vous procurer le règlement complet sur le site internet ou en mairie.

Concours organisé par la municipalité de Bouée - Commission culture.

BULLETIN MUNICIPAL N°210

Mairie de Bouée : 2 route du Syl - 44260 BOUÉE

Tél. : 02 40 56 12 18 - Fax : 02 40 56 14 33

Mail : accueil@bouee.fr - Site internet : www.bouee.fr

Directeur de publication : Jean-Paul NICOLAS

Rédaction : Alain MONNIÉ, Marie-Odile VANNERAUD, CPAM, Fatima El Himeur, Les écoles

Conception et impression : Kalydéa Malville

Crédits : Mairie

Tirage : 450 exemplaires

Le Relais de Bouée vous informe...

Nouveau décor pour une nouvelle rentrée au Relais

Reprise de la vente d'huitres que vous pouvez réserver la veille au 02 40 05 35 58, et anguilles de Loire vivantes jusqu'à la fin du mois de Novembre.

N'hésitez pas à venir voir l'espace gratuit « donnez/prenez » et à le faire vivre en apportant des livres, petits objets, fruits, légumes, plants...



BOUÉE INFOS : prochaine parution

Dépôt des articles et annonces, à la mairie ou par mail à accueil@bouee.fr avant le **13 novembre 2017**.

Retrouvez tous les Bouée infos sur notre site internet www.bouee.fr

Infos pratiques

Information sur les cartes grises et permis

De nombreuses démarches, auparavant réalisées en préfecture, se feront désormais en ligne.

À partir du 2 novembre 2017, nous vous informons que la sous-Préfecture ne réceptionnera plus les dossiers provenant des collectivités. Vous trouverez ci-après les démarches à effectuer sur le Site ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés) ainsi que les formulaires respectifs à télécharger.

Permis de conduire	<ul style="list-style-type: none">• Demande de titre en cas de vol• Expiration de sa durée de validité• Renouvellement du permis poids lourd• Réussite de l'examen du permis de conduire (premier permis, extension de catégorie, retour au permis après invalidation ou annulation)• Validation de titre ou diplôme professionnel• Conversion de brevet militaire	<ul style="list-style-type: none">• Remplir son formulaire de demande en ligne sur le site : www.ants.gouv.fr• Suivre l'avancement du dossier sur son espace : www.ants.gouv.fr
	<ul style="list-style-type: none">• Déménagement• Changement de nom à la suite d'un mariage	<ul style="list-style-type: none">• En cas de déménagement ou de changement de nom, il n'y a pas d'obligation de faire une demande de changement
Carte grise	<ul style="list-style-type: none">• Demande de duplicata en cas de perte ; vol ou détérioration• Déclaration de cession en ligne (uniquement entre particuliers)• Demande de changement de titulaire pour les véhicules d'occasion immatriculés dans le nouveau système SIV : format ZZ-123-ZZ• Demande changement d'adresse• Demande certificat de non-gage	<ul style="list-style-type: none">• Remplir son formulaire de demande en ligne sur le site : www.ants.gouv.fr• Suivre l'avancement du dossier sur son espace : www.ants.gouv.fr

Révision des listes électorales

Avis aux électeurs

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L. 9 du code électoral. Elle **est indispensable pour pouvoir voter**.

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 décembre 2017 inclus. Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter elles-mêmes à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, disponible en mairie, ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté. Les demandes peuvent également se faire en ligne pour les communes qui proposent cette télé-procédure.

Les inscriptions déposées en 2017 et retenues par la commission administrative permettront de voter à compter du 1^{er} mars 2018. Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription. Les jeunes Françaises et les jeunes Français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2018 doivent prendre contact avec leur mairie, au plus tard le 31 décembre 2017, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office. Les ressortissants des autres États membres de l'Union européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires en vue d'éventuelles élections municipales partielles à venir, au plus tard à cette même date.

Pièces à produire à l'appui des demandes d'inscription

Pour se faire inscrire sur les listes électorales, tout demandeur doit faire la preuve de sa nationalité, de son identité et de son attaché avec la commune.

■ La preuve de la nationalité et de l'identité peut s'établir notamment par la présentation d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité, ou dont la validité a expiré dans l'année précédant le dépôt de la demande d'inscription ;

■ L'attaché avec la commune peut être établie par tout moyen pouvant justifier, soit du domicile réel, soit des six mois de résidence exigés par la loi (avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, de gaz ou d'électricité...). Le droit à l'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts ou, à défaut, des avis d'imposition des cinq années en cause

■ Pour les ressortissants de l'Union européenne, une déclaration écrite doit en outre être produite précisant leur nationalité, leur adresse sur le territoire Français et attestant de leur capacité électorale.

Infos pratiques

Votre Epam vous informe

Chaque jour, à vos côtés, au service de la santé



Comprendre son asthme et apprendre à mieux le contrôler

En complément du suivi par le médecin traitant, l'Assurance maladie propose des services dédiés pour accompagner les personnes souffrant de maladies chroniques.



Le service d'accompagnement pour mieux vivre avec une maladie chronique.

Connaître les mécanismes de l'asthme, l'action des traitements, les facteurs déclenchants pour éviter les crises,...

■ Des informations validées par des experts

En adhérant à ce service, vous recevez des newsletters tous les 2 mois ainsi que des brochures « Mieux vivre avec l'asthme », apportant des connaissances sur l'asthme, des conseils pratiques, des témoignages d'autres patients et de professionnels de santé...

■ Une question ? Besoin d'un conseil ?

Composez le 0809 400 040 (service gratuit + prix appel), des infirmiers-conseillers en santé de l'Assurance Maladie sont à votre écoute.

■ Vous pouvez agir !

En vous créant un compte personnel sécurisé dans l'espace prévention de votre compte ameli vous pouvez suivre vos principales données de santé, comprendre leur évolution et adopter les bons réflexes pour bien vivre avec votre asthme dans la durée.

Si vous avez entre 18 et 44 ans, que vous êtes suivi par un médecin traitant et rattaché au régime général, vous faites partie des 9 700 personnes asthmatiques en Loire-Atlantique invitées à bénéficier du service sophia.

Inscrivez-vous vite si vous ne l'avez pas encore fait !
Plus d'infos sur www.ameli.fr/loire-atlantique/assure/sante/assurance-maladie/sophia

L'asthme touche plus de 4 millions de personnes en France et est à l'origine de près de 1 000 décès par an, alors que ceux-ci pourraient être évités.

Moins l'asthme est contrôlé, plus il risque de s'aggraver, pouvant conduire à une hospitalisation, voire au décès.

L'asthme est considéré « bien contrôlé » si, au cours des 4 dernières semaines :

- Il existe peu de symptômes durant la journée (pas plus de 2 épisodes/semaine).
- Il n'existe pas de réveil nocturne.
- La pratique des activités habituelles n'est pas limitée.
- Le traitement de crise n'est pas utilisé plus de 2 fois/semaine.

Pour s'informer sur une pathologie, un médicament, un examen médical... consultez la rubrique santé d'ameli.fr

Les Restos du Cœur

Centre de Savenay

Campagne d'hiver 2017 - 2018

La dernière distribution de la campagne d'été se déroulera le jeudi 19 octobre, de 9h30 à 11h30.

Les inscriptions pour la campagne d'hiver 2017-2018 seront prises le mardi 21 novembre 2017, de 9h30 à 12h et de 14h à 17h, au local situé 2bd des Acacias à Savenay, puis tous les jeudis, aux heures d'ouverture du centre.

Se munir d'une pièce d'identité (carte d'identité / livret de famille) et de tous les justificatifs de charges et de ressources (avis d'impôt 2017). L'inscription ne sera effective que lorsque toutes les pièces justificatives auront été fournies.

Les distributions auront lieu tous les jeudis, de 9h00 à 12h00, à compter du 23 novembre, 2 bd des Acacias à SAVENAY. Prévoir sacs à provisions et sacs isothermes.



Contact : 06 64 40 12 67

Soutien à l'Artisanat et aux Commerces

Dans le pacte pour la ruralité et le Schéma régional de développement économique, d'innovation de d'internationalisation, le Conseil Régional s'est engagé à renforcer son action pour soutenir l'artisanat et le commerce dans les zones en fragilité commerciale.

La création d'un fonds régional à destination des commerçants a ainsi pour objectif de renforcer la revitalisation commerciale des zones rurales et de soutenir les entreprises qui apportent des services indispensables à la vie quotidienne des habitants.

Lors de la commission permanente du 7 juillet dernier, le règlement d'intervention du dispositif « Pays de la Loire Commerce-Artisanat » a été adopté.

Il permet d'aider directement les commerçants situés dans des communes en situation de fragilité commerciale, dans leur projet d'aménagement et de modernisation de leur outil de travail.

Les commerçants peuvent être accompagnés par les acteurs économiques du territoire dans le montage de leur projet.

Vous pouvez consulter les documents relatifs à cette aide (règlement d'intervention et dossier de demande d'aide) sur le site internet de la Région : www.paysdelaloire.fr/services-en-ligne/aides-regionales/ Rubrique « aides régionales »

Culture

Bibliothèque

Vendredis enjoués



vendredi 3 novembre et 1^{er} décembre. Seul, en famille ou entre amis, venez vous amuser autour

de jeux de société et pour tous les âges. Jeux prêtés par la Ludothèque de Savenay.

Apporter des jeux à vous pour y jouer ensemble !

À partir de 3 ans, entrée libre et sans inscription, de 16h à 19h, tous les 1^{er} vendredi du mois).

Des nouveaux abonnements à des revues pour petits et grands :

60 millions de consommateurs, Santé Naturelle, Vivre Bio, Détours en France, l'Age de faire, Maison et Travaux, Science et Vie Junior, Spirou magazine, le Journal des enfants (JDE), Les belles histoires, Abricot.

Et toujours, le troc de revues. Venez déposer vos revues (récentes) déjà lues. Sur le réseau, 75 titres de journaux et de magazines sont empruntables, à l'exception du dernier numéro paru.

Pour quelques mois, la BDLA nous prête deux valises de livres :



■ La série complète des mangas FAIRY TAIL. 54 tomes à dévorer !

■ Une sélection de livres sur les sciences « La Science morte de rire ». Ou comment aborder les sciences de manière ludique. Une sélection de livres à destination de lecteurs adultes.

Bébés Bouquineurs



Un jeudi matin par mois, moment d'éveil au livre pour les 0-3 ans accompagnés de leur assistante maternelle ou de leur parent ou encore de leurs grands-parents. Entrée libre sur inscription (places limitées). 9h45.

Jeudi 23 novembre et 21 décembre

Prix littéraire Au fil des pages

Dépôt des bulletins de vote dans l'une des 8 bibliothèques du réseau, le samedi 25 novembre au plus tard. Proclamation des résultats et soirée

conviviale autour de la sélection le vendredi 1^{er} décembre à la médiathèque de Malville.



Horaires d'ouverture au public

Mardi 16h à 18h

Mercredi 15h à 18h

Vendredi 16h à 19h

Samedi 10h30 à 12h30

Une boîte de retours des documents est à votre disposition à la médiathèque de Savenay (au rez-de-chaussée)

Carte enfant gratuite jusqu'à 19 ans ; 6 € une carte/adulte/an

Réseau des médiathèques Communauté de Communes Estuaire et Sillon.

Consulter toutes les informations : www.mediathèques.estuaire-sillon.fr (réserver des documents, prolonger, votre compte... / 02 40 56 68 00

Toutes nouvelles personnes sont les bienvenues pour aider à la vie de la bibliothèque de Bouée (permanence, équipement, animation... !)

Prix de-lire

Lancement du prix littéraire ADOS

Le prix DE-LIRE, organisé par les documentalistes des 3 collèges de Savenay et le réseau des médiathèques Estuaire et Sillon, s'adresse aux 12-15 ans.

Une sélection de dix titres (romans de tout genre, mangas, BD...) est soumise à la lecture et au vote des jeunes lecteurs engagés dans ce prix. Pour participer, il suffit de lire un ou plusieurs livres de la sélection entre octobre et juin de l'année suivante et de voter pour ses trois « coups de cœur ». Différents temps forts ponctuent l'année (rencontre d'auteur, spectacle...)

Inscriptions et renseignements auprès des bibliothécaires et des documentalistes des collèges.



Scolarité

École Sainte Thérèse

RENTREE SEPTEMBRE 2017

71 ÉLÈVES / 3 CLASSES

- **PS-MS-GS** : Marie GÉRARD (enseignante et chef d'établissement) et Élodie MAROTTE (ASEM)
- **GS-CP-CE1** : Émeline JARDIN et Céline BODET (enseignantes)
- **CE2-CM1-CM2** : Matthieu MOULET (enseignant)



Projet d'école sur 3 ans autour du Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)

Thème d'année : les émotions

Travaillé en classe et lors des ateliers multi-âges regroupant l'ensemble des élèves

Samedi 14 octobre : **Marché d'automne** dans la cour avant de l'école

Vente de produits préparés par les familles ou cuisinés par les enfants (jus de pommes, confitures, fromage, pain, légumes, gâteaux...)

Dimanche 17 décembre : **Arbre de Noël** (spectacle de chants, danses et sketches préparé en classe autour du thème d'année)

Potager : les enfants qui avaient fait un potager au printemps vont planter des bulbes cet automne.

EPS :

Période 1 : Kinball

Périodes 3 et 4 : Piscine



École publique Les Courlis

Le spectacle de fin d'année

Le spectacle de fin d'année a eu lieu le 30 juin de l'année scolaire passée. Il était organisé par les enseignants et l'amicale des parents.

Les parents ont pu assister au spectacle des maternelles de chant avec de magnifiques costumes de coccinelles et d'escargots.

Le spectacle des CP CE1 était en lien avec les poésies et les danses apprises dans l'année.

Les CE2 CM1 CM2 ont présenté un spectacle de théâtre, ainsi que leurs slams poétiques.

La rentrée

Cette année nous accueillons deux nouvelles enseignantes (Mme Ollivier et Mme Albert). Mme Vaillant et Mme Nicolas sont toujours présentes dans l'école ainsi que Mme Cruaud (l'ATSEM).

Composition des classes à la rentrée 2017 :

TPS/ PS /MS/GS : 20 élèves

(enseignantes Mme Ollivier et Mme Albert le Mardi)

CP CE1 CE2 : 20 élèves

(enseignantes Mme Vaillant et Mme Albert le lundi)

CM1 CM2 : 20 élèves

(enseignante Mme Nicolas et directrice de l'école)

Les projets de l'année

Cette année nous participons à "école et cinéma", toutes les classes iront au cinéma de Saint Etienne de Montluc, afin de visionner deux ou trois films dans l'année.

Les GS jusqu'au CM2 se rendront à la piscine de Cordemais.

Une fois par mois les enfants se rendront à la bibliothèque de Bouée. Le thème cette année est le livre et le jeu. Le même thème a été choisi avec l'intervenante musique (Mme Jarry) sur les chants et le jeu.

Toutes les classes participeront aussi au prix des incorruptibles. Les enfants et les parents lisent une sélection de livres pendant l'année et pourront voter à la fin de l'année pour leur livre favori.

Comme les années passées, les élèves dans chaque classe feront des conseils de vie de classe.



La Classe de mer

Le grand projet de l'année est celui de la classe de mer des CM1 CM2.

Les élèves sont partis 5 jours dans le Finistère sud à Moëlan sur Mer. Ce projet a été financé par les parents, la mairie et l'amicale des parents.

Les élèves ont pu faire de la voile, découvrir différents ports et techniques de pêche (à pied et à la balancine). Ils ont appris à identifier et classer les animaux de l'aquarium. Ils se sont rendus chez un ostréiculteur. Ils ont pu perfectionner leur lexique de marins et manger de bonnes crêpes...

Ce moment a été très enrichissant en ce qui concerne la vie en collectivité, chacun a pu apprendre à respecter l'autre.

Cela fut une semaine très enrichissante pour chacun.



Environnement

Interdiction de vapoter dans les lieux publics

Le décret n° 2017-633 du 25 avril 2017 relatif aux conditions d'application de l'interdiction de vapoter dans certains lieux à usage collectif entre en vigueur le 1^{er} octobre 2017.

Pour arrêter de fumer, faites-vous aider en appelant le 3989 (0.15 euros/min, depuis un poste fixe, Tabac Info Service)

~ Qualité de l'air ~
Crit'Air
LE CERTIFICAT DE VOTRE VÉHICULE

Parce que la pollution de l'air est un enjeu de santé publique majeur, l'État a élaboré le dispositif des certificats qualité de l'air « Crit'Air ». Il établit une classification des véhicules motorisés en fonction de leurs émissions de polluants pour donner aux véhicules les moins polluants des avantages de circulation.

Le certificat qualité de l'air, c'est quoi ?
C'est un autocollant sécurisé à poser sur votre véhicule permettant de le classer sur une échelle de 0 à 6 selon son type de motorisation et son âge.

Le certificat qualité de l'air, pourquoi ?
En cas de pics de pollution important ou prolongé, le préfet peut mettre en œuvre la circulation différenciée. La vignette permet alors de circuler selon son niveau de pollution.

Qui est concerné ?
Tous les véhicules motorisés sont concernés : deux roues, trois roues, quadricycles, véhicules particuliers, utilitaires, poids lourds dont bus et autocars.

Comment s'en procurer un ? A quel prix ?
Pour obtenir son certificat, il suffit de se connecter sur www.certificat-air.gouv.fr pour faire sa demande. Le certificat est envoyé sous quelques jours par voie postale à titre individuel à l'adresse qui figure sur la carte grise. Il coûte 4,18 € (frais d'envoi inclus).

Pour obtenir le certificat, munissez-vous de votre carte grise et demandez-le sur :
www.certificat-air.gouv.fr

En France, la pollution atmosphérique est responsable de 48 000 décès prématurés par an, 2530 décès prématurés pour les Pays de la Loire.

www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr

Agenda

Dimanche 26 novembre 2017

BOUEE

De 09H00 à 18H00

1^{er} Marché de Noël

Bar – Gâteaux
Tombola

Organisé par
Bouée Travaux Manuels

02 40 56 16 88 ou 06 42 86 31 56

EMAIL : merrien.vincent@gmail.com